

ayant accepté des armes et de l'aide des États-Unis. L'Inde ne voit pas la chose d'un bon œil. Pour affirmer sa situation, le Pakistan a conclu dernièrement un pacte de non-agression avec la Turquie.

La Turquie est membre de l'OTAN. Je me demande ce qu'il arriverait si, un conflit ayant éclaté entre le Pakistan et l'Inde au sujet du Cachemire, mettons, le Pakistan demandait à la Turquie de faire honneur aux obligations qu'elle a contractées en vertu du pacte de non-agression conclu entre ces deux pays? Si la Turquie consentait, dans quelle situation le Canada serait-il placé? Quelle décision serions-nous obligés de prendre? Le Canada serait forcé de décider sur-le-champ s'il s'en tiendrait aux termes du traité de l'OTAN en venant en aide à son alliée la Turquie, ce qui l'obligerait probablement à faire la guerre à sa nation sœur du Commonwealth, l'Inde, ou bien s'il abandonnerait l'alliance de l'OTAN pour appuyer l'Inde.

M. Philpott: L'honorable député me permettrait-il une question?

M. Low: Oui.

M. Philpott: Le député sait sans doute qu'il est formellement stipulé dans le traité de l'OTAN que l'obligation contractée en vertu de ce traité ne lie qu'à l'égard des agressions territoriales dans les pays de l'Europe membres de l'OTAN, ainsi que le premier ministre l'a clairement dit à l'Inde.

M. Low: Je comprends parfaitement mais les habitants de la Turquie et ceux du Pakistan le comprennent-ils également? Voilà la question. C'est un véritable problème que de les amener à le comprendre. Ces alliances au sein des alliances d'ordinaire croissent en importance, sont mal comprises ou sont interprétées de différentes façons. Je parle de la sorte, bien que je ne voie pas là de danger immédiat. Je mentionne simplement, tant à titre d'argument qu'à titre d'avertissement, ce qui peut arriver si nous continuons à accroître l'importance de ces pactes de non-agression et autres ententes en vue de remplacer les Nations Unies. Ce sont des détails importants qu'il faut garder présents à l'esprit, et, dois-je ajouter, en vue de remplacer le Commonwealth britannique, qui au cours des siècles a été le principal élément de paix que le monde ait connu.

J'espère qu'on réussira à établir et à approuver la Communauté européenne de défense, car c'est là l'une des rares garanties qui puissent permettre à l'Europe occidentale de se défendre contre le danger qui la menace à l'Est.

Avant de conclure, qu'il me soit permis de dire un mot d'un point qu'a soulevé ici l'hono-

[M. Low.]

rable représentant de Rosetown-Biggart. Il a parlé de la suppression de certaines publications des Nations Unies dans la Colombie-Britannique. Il s'est dit inquiet parce que le ministère de l'Instruction publique de la Colombie-Britannique a cessé d'autoriser dans les écoles de cette province la distribution du bulletin mensuel de l'Association des Nations Unies. Il a ajouté:

Le bulletin, que l'on distribuait dans toutes les provinces, y compris la Colombie-Britannique, ne le sera plus dorénavant, à en croire une déclaration émanant de Victoria.

Comme d'habitude, certains journalistes ont monté l'incident en épingle. Un d'entre eux était un homme du nom de John Stevenson. Je ne crois pas jamais avoir vu ce monsieur, mais voici ce qu'il écrit à ce sujet dans le *Saturday Night* du 6 mars, sous la rubrique "Lettre d'Ottawa":

Le prestige de ce parti n'a guère été accru par l'attitude idiote qu'a adoptée le cabinet créditiste de la Colombie-Britannique, laissant libre cours à la haine traditionnelle de ce parti pour les organismes internationaux de tout genre, lorsqu'il a interdit la distribution, dans les écoles provinciales, de documentation émanant de l'Association canadienne des Nations-Unies.

Nous avons là un bon exemple de ce dont je parlais il y a quelques instants. Voici un homme qui ne s'est pas donné la moindre peine pour découvrir la vérité. Il n'a pas fait le moindre effort pour savoir au juste ce qui en était. Il a tout simplement recueilli une rumeur dans les journaux, puis a rédigé un article à ce sujet comme s'il s'agissait de faits. Il a employé à tort des mots passablement injustes. Je tiens à exposer les faits à ce sujet, tout simplement afin de démontrer à quel point ces hommes avaient tort. J'ai en main une déclaration émanant du ministre de l'Instruction publique de la Colombie-Britannique. Voici ce qu'il dit:

Il est complètement faux qu'on ait interdit la distribution, dans les écoles de la province, du bulletin des Nations Unies. Aucune interdiction de ce genre n'existe. Au cours de l'année courante, qui se termine le 31 mars 1954, le budget relatif à l'Instruction ne permettait pas de fournir la brochure aux écoles, comme par les années passées, mais on a fait connaître aux écoles et aux instituteurs les taux d'abonnement, les laissant libres de s'abonner à cette publication, comme d'ailleurs à toute autre.

On a étudié les crédits actuels à la lumière de la requête présentée par l'Association des Nations Unies en vue de la diffusion du bulletin au cours de la prochaine année financière.

Le document porte la signature de M. R. W. Bonner, ministre de l'Instruction publique. J'ai cru bon de rectifier à la Chambre cette déclaration injuste et inexacte, ainsi que celle du *Saturday Night* et, comme il est question des Nations Unies, je me suis cru justifié de